

# CELLES 2019

**Du 1er au 5 mai**

## Fiche d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....  
Rue : ..... Num : ..... Code Postal : .....  
Localité : ..... Pays : ..... Téléphone : .....  
E-mail : ..... Club : .....  
Véhicule (si vous êtes le chauffeur) : ..... Immatriculation : .....  
Jour prévu de votre arrivée : .....

**Attention : nombre de repas limité, merci de renvoyer vos réservations à l'avance.**

### **Inscription obligatoire pour TOUS (par personne):**

membre de la 101Airborne 326 Eng (sur présentation de la carte) : .....X 8 € = ..... €  
non membre sans véhicule : .....X 15 € = ..... €  
Participant avec véhicule (uniquement le chauffeur) : .....X 10 € = ..... €

### **Mercredi 01 mai : snack possible de 18h à 21h**

#### **Jeudi 02 mai :**

Souper : Pâtes - boulettes sauce tomate .....X 10 € = ..... €

#### **Vendredi 03 mai :**

Petit déjeuner « all in » .....X 6 € = ..... €

Souper : Roti - frites - accompagnement - dessert .....X 12 € = ..... €

#### **Samedi 04 mai :**

Petit déjeuner « all in » .....X 6 € = ..... €

Dîner : lunch du samedi midi .....X 4 € = ..... €  
(uniquement servi lors de l'arrêt pendant le circuit)

Souper : barbecue mixed grill et accompagnements .....X 15 € = ..... €

#### **Dimanche 05 mai :**

Petit déjeuner « all in » .....X 6 € = ..... €

Dîner : Paëlla .....X 14 € = ..... €

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et y adhère en tout point



N'oubliez pas vos gamelles et vos couverts !!!

TOTAL..... €

Signature : .....

A renvoyer AVANT le 15 avril 2019 :

101AB 326ENG, Route d'Ocquier 1A 5590 Pessoux (Belgique) ou par e-mail : stflomba@hotmail.com

# **CELLES 2019 :**

## **Règlement d'Ordre Intérieur**

1. Chaque participant, même d'un jour, est tenu de s'inscrire dès son arrivée.
2. L'accès au terrain est réservé exclusivement aux véhicules alliés de la seconde guerre mondiale ainsi que ceux dont l'aspect extérieur permet de les assimiler.
3. Seules les tenues (civiles ou militaires) de l'époque 39 – 45 alliées seront admises. Les tenues de l'Axe sont interdites.
4. Extinction des groupes électrogènes à minuit.
5. La vente et le débit de boisson sur le site n'est pas autorisé sauf pour les organisateurs de la manifestation.
6. Les bouteilles en verre sont interdites dans le chapiteau.
7. Toutes les armes doivent être en ordre avec la législation actuelle. Dans le cas contraire, les armes sont interdites sur le terrain et la voie publique. Chacun est responsable.
8. Seules les tentes militaires kaki alliées de la seconde guerre mondiale sont admises. L'utilisateur veillera à son ancrage pour en éviter la chute ou l'envol
9. Une vitesse raisonnable (MAX 5 Miles/h) est à respecter sur le camp. En cas de terrain gras ou humide, la traction intégrale sera utilisée. Les déplacements « inutiles » seront évités.
10. Il est interdit de faire du feu à même le sol.
11. Veuillez tenir vos chiens en laisse.
12. Les participants sont tenus de se conformer aux indications des forces de l'ordre, des organisateurs et des MP sur le terrain et durant les déplacements en colonne.
13. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des accidents et vols qui pourraient survenir lors de la manifestation.
14. Il est formellement interdit de vendre des armes, même démilitarisées, sur la Bourse.
15. Les participants sont tenus de respecter l'environnement. Tout vandalisme et/ou dégradation seront signalés aux autorités et sanctionnés. Les bois et forêts sont de propriétés privées à respecter.
16. Chaque conducteur vérifiera que son véhicule soit en ordre d'immatriculation, d'assurance, de contrôle technique éventuel, conforme aux règles du code de la route et que son permis de conduire corresponde au véhicule utilisé.
17. Du fait de son inscription, tout participant marque son accord avec le présent règlement.